



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents(a)
49	49	42	6	1

**OBJET : 02-2 - PINEDE DE JUAN
LES PINS - MISE EN SECURITE
DE LA STATION DE RELEVAGE -
EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE
L'ESPACE ASSOCIATIF, DES TOILETTES
PUBLIQUES ET DU LOCAL DE
STOCKAGE - DEPOT D'UNE DEMANDE
D'AUTORISATION D'URBANISME -
AUTORISATION DE SIGNATURE -
DEMANDE DE SUBVENTION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1412/11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24/06/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 JUN 2011

Pour le Maire,


Stéphane PINTHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SETHIER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTEL, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PHEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Mathieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : Mme Monique CANOVA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-2 - PINEDE DE JUAN LES PINS – MISE EN SECURITE DE LA STATION DE RELEVAGE - EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF, DES TOILETTES PUBLIQUES ET DU LOCAL DE STOCKAGE – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Le bâtiment communal de la Pinède, situé en limite nord du jardin, s'inscrit dans un environnement marqué par une architecture balnéaire de qualité datant de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle. Le projet dédié notamment au nouveau Palais des Congrès à proximité immédiate va enrichir le cadre et le patrimoine urbain proche.

Dans ce secteur en pleine mutation, cette construction, qui date des années 60, est inadaptée en termes d'utilisation d'une part, d'esthétique et d'intégration dans le site d'autre part.

Le bâtiment d'une surface totale de 130 m² abrite un clos de boules, des sanitaires publics, un local de stockage destiné aux agents chargés de l'entretien des espaces verts ainsi qu'une station de refoulement des eaux usées.

Les services de la Direction des Réseaux et des Infrastructures ont initié un projet de mise en sécurité de cette station de relèvement des eaux usées par la pose d'un groupe électrogène nécessitant la réalisation d'une extension du bâtiment.

Dans ce contexte, il est apparu opportun d'étudier et de définir un projet global qui prévoit l'extension du bâtiment et le réaménagement de l'ensemble des locaux pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs et améliorer l'intégration du bâti dans le site.

L'ensemble des utilisateurs de la structure bénéficiera de cette rénovation et notamment le club des amis de la Pinède, club emblématique créé en janvier 1976 et qui compte à ce jour, 125 licenciés. Ce club bouliste contribue largement à l'animation du site notamment dans le cadre des compétitions nocturnes organisées chaque mardi de début juin à fin août. De plus de nombreuses manifestations sont proposées au titre de l'année 2011 dont 4 prix fédéraux.

Cela étant, il est précisé que le projet défini prévoit entre autre :

- la réalisation d'un local supplémentaire destiné à recevoir le groupe électrogène ;
- l'extension et la rénovation du local existant utilisé par l'association « Les Amis de la Pinède » ;
- la mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite avec la création de deux WC handicapés ;
- la réhabilitation de locaux à usage de stockage et de vestiaires destinés aux jardiniers ;
- la reprise complète de la façade en vue d'une meilleure intégration dans le site ;
- la réalisation des aménagements paysagers de la pinède et en particulier de l'esplanade arrière au bâtiment.

L'ensemble du projet, dont le coût est estimé à 510 000 euros HT, comprend les études, la maîtrise d'œuvre, les travaux, les bureaux de contrôle, selon la répartition suivante :

o bâtiment	240 000 € HT
o installation Groupe électrogène	120 000 € HT
o maîtrise d'œuvre et études	45 000 € HT
o aménagement des abords	80 000 € HT
o divers, aléas, concessionnaires	25 000 € HT

Il est souligné que les travaux dédiés à la station de relevage seront imputés sur le budget assainissement et que la part affectée au local associatif est de 170 000 € HT.

La réalisation de cette opération requiert au préalable une autorisation d'Urbanisme. C'est la raison pour laquelle il convient de déposer un permis de construire.

02-2 - PINEDE DE JUAN LES PINS – MISE EN SECURITE DE LA STATION DE RELEVAGE - EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF, DES TOILETTES PUBLIQUES ET DU LOCAL DE STOCKAGE – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

- **APPROUVE** le programme d'extension et de réaménagement du bâtiment communal de la Pinède de Juan Les Pins selon les modalités définies ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :

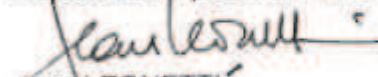
- à signer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de mise en service, d'ouverture au public et notamment sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, la visite de la Commission de sécurité et d'accessibilité, les raccordements aux réseaux ;

- à solliciter des subventions pour la réalisation de cet équipement auprès de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis ainsi que de tout autre organisme susceptible de participer à l'opération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM n° 02-2 - PINEDE DE JUAN LES PINS - MISE EN SECURITE DE LA STATION DE RELEVAGE - EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF, DES TOILETTES PUBLIQUES ET DU LOCAL DE STOCKAGE - DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME - AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTION -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1412-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1412-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Deliberation

Matière de l'acte : 9 Autres domaines de competences
9.1 Autres domaines de competences des communes